

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2007

271x07

### AUGMENTATION TARIF DROIT DE PLACE « ESPLANADE VIEUX VILLAGE »

Par délibération du 30 Novembre 2006, le Conseil Municipal avait fixé le tarif du droit de place sur l'esplanade du vieux village à 14 € par mois, soit 42 € par trimestre payable d'avance.

Pour tenir compte de l'évolution des prix depuis cette décision, des frais relatifs à la gestion de cet équipement et de l'évolution du marché de l'immobilier, il est proposé au conseil municipal d'actualiser ce tarif et de le porter à 14,50 € par mois à compter du 1er janvier 2008 soit 43,50 € par trimestre

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE cette proposition et FIXE à **43,50 €** le droit à acquitter d'avance trimestriellement, ou 14,50 € mensuellement, auprès de Monsieur le Trésorier et ce à compter du **1er Janvier 2008**.

- PRECISE que la recette sera constatée à l'article 7336 du Budget de la ville.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	33
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

AINSI FAIT ET DELIBERE